

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

9 PLACE DE LA TREMOILLE
B.P.0415
53004 LAVAL CEDEX
TEL:43 53 06 28

FITJURIS

BP 693
RENNES CEDEX
35009

V/REF : MR SIMON
N/REF : 71 B 6 / A-1242

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 08/12/92, SOUS LE NUMERO A-1242.

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/11/92

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST
SOCIETE ANONYME
50 BD FELIX GRAT
53000 LAVAL

R.C.S LAVAL B 557 150 067 (71 B 6)

LE GREFFIER



"FIDUCIAIRE TECHNIQUE COMPTABLE DE L'OUEST"

"FITECO"

Société anonyme au capital de 1 688 400 F

Siège social : 50 boulevard Félix Grat - LAVAL (Mayenne)

R.C.S. LAVAL B 557 150 067

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 2 NOVEMBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze,
le lundi deux novembre,
à onze heures,

les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social,
sur convocation du président du Conseil d'Administration.

Sont présents :

- Monsieur Jean CLEMENT,
- Monsieur Jean-Jacques DARGENT,
- Monsieur Jean-Marie VANDERGUCHT.

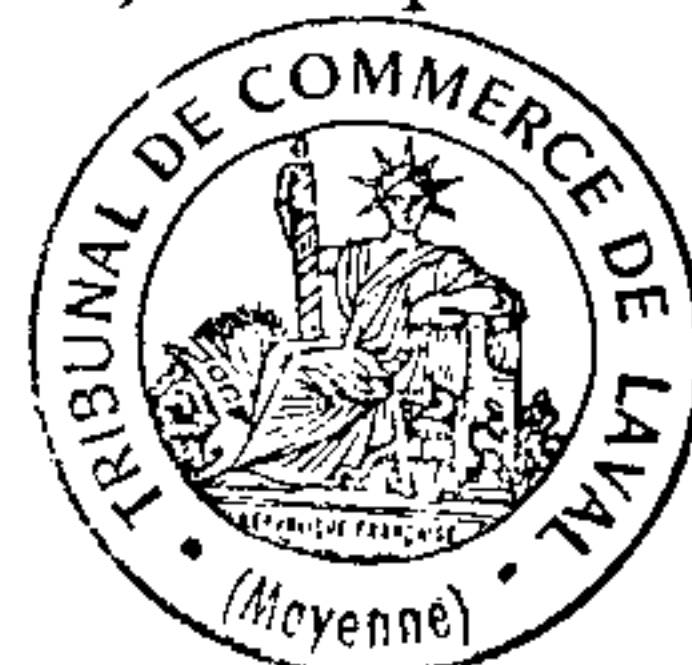
Est absent excusé :

- Monsieur Maurice POTTIER.

Les administrateurs présents ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

Le Conseil, réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres, est en mesure de délibérer valablement.

Monsieur Jean CLEMENT préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.



Monsieur Jean-Jacques DARGENT remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- démission du Président-Directeur Général et du Directeur Général,
- nomination d'un nouveau Président-Directeur Général et d'un nouveau Directeur Général.

Le Président rappelle la décision de Monsieur Jean CLEMENT de démissionner de ses fonctions de Président-Directeur Général à compter du 1er novembre 1992 et la décision de Monsieur Jean-Jacques DARGENT de démissionner de ses fonctions de Directeur Général à compter de la même date.

Dans ces conditions, il invite le Conseil d'Administration à procéder à la désignation d'un nouveau Président-Directeur Général et d'un nouveau Directeur Général et à la fixation de leurs pouvoirs respectifs.

* *

*

Une discussion s'engage alors entre les administrateurs puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

I - DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil nomme, à compter du premier novembre mil neuf cent quatre-vingt-douze (1er novembre 1992), Monsieur Jean-Jacques DARGENT, demeurant à ARGENTAN (Orne), 16 rue du Point du Jour, en qualité de Président-Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean CLEMENT, démissionnaire. Monsieur Jean-Jacques DARGENT exercera ses fonctions pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

Après avoir remercié le Conseil de la confiance qu'il lui exprime, Monsieur Jean-Jacques DARGENT déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune interdiction légale relative à l'exercice desdites fonctions.

Le Conseil d'Administration constate, en outre, l'existence du contrat de travail conclu entre Monsieur Jean-Jacques DARGENT et la société et le maintien de celui-ci avec sa rémunération propre et les indemnités qui s'y rattachent, compte tenu des fonctions de directeur technique qu'il continue d'exercer au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE.

II - POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Jean-Jacques DARGENT aura les mêmes pouvoirs que ceux qui avaient été précédemment délégués par le Conseil d'Administration à Monsieur Jean CLEMENT.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE.

III - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Jean CLEMENT, demeurant à LAVAL (Mayenne), 50 boulevard Félix Grat, en qualité de Directeur Général de la société à compter du premier novembre mil neuf cent quatre-vingt-douze (1er novembre 1992), en remplacement de Monsieur Jean-Jacques DARGENT, démissionnaire.

Il exercera ses fonctions pendant toute la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur.

Monsieur Jean CLEMENT remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune interdiction légale relative à l'exercice desdites fonctions.

Le Conseil d'Administration constate, en outre, l'existence du contrat de travail conclu entre Monsieur Jean CLEMENT et la société et le maintien de celui-ci avec sa rémunération propre et les indemnités qui s'y rattachent, compte tenu des fonctions de directeur financier qu'il continue d'exercer au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE.

IV - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs que le président et ce, pendant toute la durée de son mandat.

Lesdits pouvoirs seront exercés par Monsieur Jean-Jacques DARGENT et Monsieur Jean CLEMENT, agissant ensemble ou séparément.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE.

* *

*

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme
Le Président Directeur Général

